

Expérience non-fumeur

Newsletter

Shisha: risques pour la santé

Dans le cadre d'Expérience non-fumeur, les élèves s'engagent à ne consommer aucun tabac, sous quelque forme que ce soit, y compris donc la shisha (ou pipe à eau, ou narguilé).

Voici deux bonnes raisons de ne pas fumer de shisha:

- Même après avoir traversé l'eau, la fumée du tabac conserve des substances toxiques en grandes quantités. Parmi celles qui restent, certaines sont même plus concentrées que dans la fumée de la cigarette.
- Après avoir traversé l'eau, la fumée du tabac contient encore de la nicotine en forte quantité et peut aussi entraîner une dépendance à la nicotine.

L'idée selon laquelle l'eau filtre les substances toxiques de la fumée du tabac est donc absolument fausse.

Vous trouverez davantage d'informations sur la shisha et les risques qu'elle fait subir à la santé dans une brochure intitulée «Shisha: aussi nocive que la cigarette» qui peut être commandée gratuitement sur www.experience-nonfumeur.ch.

AT-Suisse

Karin Erb, responsable de projet, Association suisse pour la prévention du tabagisme, Haslerstrasse 30, 3008 Berne Tél. 031 599 10 20, fax 031 599 10 35 info@at-schweiz.ch, www.experience-nonfumeur.ch, www.at-suisse.ch